

COMPOSITION D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

ÉPREUVE COMMUNE : ÉCRIT

Noëlline Castagnez, Johann Chapoutot, Aurélia Dusserre,
Julie Verlaine, Christophe Verneuil, Jean Vigreux

Coefficient : 3 ; **durée** : 6 heures

Avec « Faire la paix en Europe (1918-1989) », le jury était convaincu d'inviter les candidats à une réflexion passionnante. Les quelque 522 copies qu'il a lues et corrigées l'ont surpris, tant du point de vue de la méthode (analyse des termes du sujet et problématisation) que du fond.

L'écrasante majorité, pour ne pas dire la quasi-totalité des candidats, a posé l'équation « faire la paix » = « signer un traité de paix », réduisant ainsi la focale du sujet aux seules relations internationales. Si « la paix » est, tout comme la guerre, un phénomène interétatique, il s'agit aussi d'un processus social et culturel. Depuis quelques années, une riche historiographie étudie les sorties de guerre, les démobilisations culturelles et sociales : séminaires, colloques, ouvrages (comme ceux de Stéphane Audoin-Rouzeau et Annette Becker, *14-18, retrouver la guerre*, 2000, et de Bruno Cabanes, *La victoire endeuillée*, 2004) explorent les défis, modalités et apories de la pacification des Etats et des sociétés depuis la césure brutale et traumatique de la Première Guerre mondiale.

Dans ce contexte historiographique, acté par des publications largement connues, il était impensable de limiter le propos à une litanie des traités internationaux, de Versailles à SALT II, en passant, pour les plus informés, par Briand-Kellog, San Francisco et Paris.

Riche, voire foisonnante, la matière évoquée par le sujet convoquait, pour un juste traitement, des analyses de politique intérieure (« classe contre classe » vs. « front populaire »), des développements d'histoire sociale (la paix portée par différents acteurs tels les anciens combattants, les intellectuels, les militants pacifistes et antifascistes, etc...), des références cinématographiques (*La grande illusion*, etc...), artistiques et littéraires, et non seulement un récit des relations internationales européennes pendant la période considérée, d'un processus du sommet, des Etats.

Or, le plus clair des copies s'est borné à pieusement dérouler un récit des guerres, crises et conférences, comme si les candidats pensaient qu'un sujet d'écrit appelle la restitution d'une fiche de mémorisation des connaissances, agrémentée, pro forma, d'une introduction et d'une conclusion par ailleurs puissamment problématisées (« Nous allons voir dans quelle

mesure la paix évolue entre 1918 et 1989 »...). Détrompons-les : tout sujet appelle réflexion, i.e. interrogation des termes posés, exploration de leur polysémie, et problématisation, et non régurgitation d'un cours ou d'un chapitre de manuel. En l'espèce, une copie qui s'est tenue au traitement des relations internationales n'a pu obtenir, dans le meilleur des cas et aussi remarquable fût-elle, que la note de 6, car ce n'était tout simplement pas le sujet. Dans l'ensemble, les notes s'échelonnent de 01 à 17, pour une moyenne de 6,22 et un écart-type de 2,91.

Rappelons, du point de vue de la méthodologie, que l'introduction est et demeure un moment capital. Claire, enlevée, bien rédigée, proposant une problématique bien identifiée et compréhensible, elle gagnera la confiance et l'intérêt du lecteur. Quelques copies achoppent sur l'interrogation indirecte (« Nous allons nous demander si la paix n'est-elle pas... ? »), horreur grammaticale qui indispose inmanquablement le lecteur. Une problématique reste une question, qu'elle soit formulée au style direct ou indirect, et non une suite de 3, 4 voire 8 questions (le record de ce millésime), inventaire généreux dans lequel le correcteur ne sait que choisir. Conseillons aux candidats d'opter pour une longueur équilibrée (une introduction d'un tiers de page surprend, quatre pages lassent), et de marquer nettement la césure entre l'introduction et le corps du développement, comme de bien scander leur propos au cours dudit développement (synthèses et transitions). Qu'ils prennent donc le lecteur par la main et lui facilitent la tâche en écrivant en noir : des yeux fatigués par la lecture seront reconnaissants envers tout contraste marqué entre le mot et la page – l'encre bleu pâle est à bannir absolument.

Sur le fond, le jury appelle à la précision : les « années 50 » sont un repère chronologique bien vague, par ailleurs stylistiquement fautif (comme « en 36 » au lieu d' « en 1936 ») ; un « armistice » n'est pas un « traité de paix » ni une « capitulation » ; une « loi » n'est pas un « décret » et l' « Assemblée nationale » ne désigne pas la même chose sous les IIIème et Vème Républiques.

Enfin, si un rapport de concours n'est pas une foire aux perles, nous constatons que le patronyme du malheureux Coudenhove-Kalergi ne se relèvera pas de cette épreuve. Nous rappelons que la Ruhr ne s'écrit pas « Rhur » et que si les fascistes ont droit de cité dans la langue française, les « nazistes », eux, restent obstinément un solécisme.